

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 2 MARS 2026**

L'an 2026, le 2 mars à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à Fargues-Saint-Hilaire (Salle Jo Casamassima) sous la présidence de Christian SOUBIE.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses		
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses		Annie MUREAU-LEBRET
Jérémy ECALE	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Fargues-Saint-Hilaire d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune pour cette dernière séance du mandat et pour sa dernière mobilisation en tant que conseiller communautaire. Il le félicite pour son engagement personnel au service de l'intérêt général.

Le conseil communautaire désigne Bertrand Gautier en tant que secrétaire de séance.

Le Président indique qu'aucun élu n'a signalé une éventuelle situation de conflit d'intérêt sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1	<p>Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à faire part de leurs remarques sur le procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.</p>
---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2	<p>Délibération portant attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la mise en œuvre du schéma vélo des Coteaux Bordelais</p> <p>Le Président invite Christophe Colinet, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Christophe Colinet rappelle l'engagement fort de la Communauté de communes en soutien aux communes pour réaliser leur part du schéma vélo avec l'instauration d'un fonds de concours à hauteur de 49% du reste à charge. En l'espèce il s'agit de soutenir la réalisation de la seconde tranche de la voie verte le long de la route de Tresses à Carignan de bordeaux pour un montant de 80 940.39 €</p> <p>Le Président remercie le rapporteur. Il souligne l'engagement fort de la Communauté de communes à travers ce dispositif du fonds de concours. Il rappelle que la Communauté de communes a toujours été le long de ce mandat à la disposition des projets et des besoins exprimés par les communes. Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.</p>
3	<p>Délibération portant sur la reconduction du projet d'accueil inclusif et de répit au sein du domaine de la Frayse et de son ALSH</p> <p>Le Président invite Nathalie Maviel, rapporteure à présenter le projet de délibération.</p> <p>Nathalie Maviel souligne l'engagement fort de la Communauté de communes à travers la CTG et le CIAS en faveur de l'inclusion des publics. C'est le cas dans les centres de loisirs autour du dispositif mis en œuvre au Domaine de la Frayse en partenariat avec l'UFCV. Depuis 2 ans l'accueil inclusif prend de l'ampleur avec plus d'une vingtaine d'enfants accueillis.</p> <p>Ce dispositif est soutenu par la CAF et l'ARS pour un reste à charge estimé à 58 K€. </p> <p>Le Président remercie la rapporteure. Le Président souligne l'engagement fort de la Communauté de communes en faveur des démarches d'inclusion de tous les publics dans la vie de la cité. Il invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.</p>
4	<p>Délibération portant adhésion au Guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO) et recrutement d'intermittents du spectacle</p> <p>Le Président invite Céline Deligny-Estovert, rapporteure à présenter le projet de délibération.</p> <p>Céline Deligny-Estovert souligne que le recours au GUSO pour contracter et payer les intermittents du spectacle est obligatoire. Elle note toutefois et alors même que ce recours est ancien sur la Communauté de communes, que la Trésorerie demande une délibération spécifique autorisant le recrutement des intermittents ainsi que le recours au GUSO.</p> <p>Le Président remercie la rapporteure et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.</p>
5	<p>Délibération autorisant le recours à la mission de bilan professionnel proposée par la Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde</p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier rappelle que la Communauté de communes, comme de nombreuses communes, adhèrent à ce dispositif proposé par le centre de gestion. La convention est arrivée à échéance. Même si le dispositif n'a pas été utilisé pour le moment, il propose de renouveler l'adhésion de la Communauté de communes.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p>

	<p>Jérémy Ecale souhaite savoir si cette adhésion permet aux communes de bénéficier du dispositif ou si chaque commune doit individuellement délibérer. Il est précisé que chaque collectivité doit, si elle le souhaite, formaliser son adhésion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.</p>																				
6	<p>Délibération portant approbation du Rapport Social Unique 2024 (RSU)</p> <p>Le Président présente le projet de délibération. Il indique que le CDG produit chaque année ce rapport pour les collectivités affiliées et qu'il produit également une synthèse des rapports de ces collectivités. Ces documents constituent une aide au pilotage pour l'employeur.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat. Le Président souligne la qualité du travail et de l'engagement de la petite équipe d'agents de la Communauté de communes.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport.</p>																				
7	<p>Délibération portant actualisation du tableau de participations aux organismes de regroupement et subventions pour 2026</p> <p>Le Président invite Alain Barge, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Alain Barge rappelle que chaque année au moment du vote du budget, la Communauté de communes prévoit des crédits pour pouvoir verser des acomptes jusqu'à l'adoption des appels à participation par les syndicats. Il fait état des participations demandées.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Un échange est engagé sur la nécessaire amélioration du dispositif d'alerte du SEMOCTOM en cas de crise ou de tempête par exemple.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.</p>																				
8	<p>Délibération relative à la détermination du montant du reversement du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance aux communes membres</p> <p>Le Président présente le projet de délibération. Il indique qu'il s'agit d'un nouveau dispositif instauré par le législateur et qui prend effet cette année. Les services de l'Etat ont notifié un produit de taxe de 10 440 € pour le territoire. Ce produit doit être ventilé entre la Communauté de communes et ses communes au prorata de la longueur de voirie gérée par les uns et les autres. Il en résulte que la Communauté de communes doit reverser :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Commune</th> <th>Longueur de voirie conservée (m)</th> <th>Taux au regard du total conservé (%)</th> <th>Montant du reversement (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bonnetan</td> <td>5 488</td> <td>5.26</td> <td>391.47</td> </tr> <tr> <td>Camarsac</td> <td>6 414</td> <td>6.14</td> <td>457.52</td> </tr> <tr> <td>Carignan de Bordeaux</td> <td>19 509</td> <td>18.69</td> <td>1 391.61</td> </tr> <tr> <td>Croignon</td> <td>4 933</td> <td>4.72</td> <td>351.88</td> </tr> </tbody> </table>	Commune	Longueur de voirie conservée (m)	Taux au regard du total conservé (%)	Montant du reversement (€)	Bonnetan	5 488	5.26	391.47	Camarsac	6 414	6.14	457.52	Carignan de Bordeaux	19 509	18.69	1 391.61	Croignon	4 933	4.72	351.88
Commune	Longueur de voirie conservée (m)	Taux au regard du total conservé (%)	Montant du reversement (€)																		
Bonnetan	5 488	5.26	391.47																		
Camarsac	6 414	6.14	457.52																		
Carignan de Bordeaux	19 509	18.69	1 391.61																		
Croignon	4 933	4.72	351.88																		

Fargues Saint-Hilaire	10 130	9.70	722.59
Pompignac	26 088	24.99	1 860.91
Salleboeuf	13 855	13.27	988.30
Tresses	17 989	17.23	1 283.19
Total	104 406	100	7 447.48

Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.

9 Délibération portant vote du compte financier unique 2025 – budget principal

Le Président rappelle son obligation légale de ne pas présider cette partie de la réunion, de ne pas participer au vote et quitte la salle. Le conseil communautaire désigne Bertrand Gautier pour présider les débats. Il présente le projet de délibération.

Bertrand Gautier présente les éléments principaux de l'exécution du budget 2025.

Dans un premier temps, Bertrand Gautier fait un focus sur les dépenses de fonctionnement.

Fonctionnement	total prévu 2025	total réalisé 2025	%
011 - Charges à caractère général	2 590 000,00 €	2 107 277,68 €	81%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	946 000,00 €	751 855,99 €	79%
014 - Atténuations de produits	2 662 500,00 €	2 559 148,00 €	96%
65 - Autres charges de gestion courante	4 396 300,00 €	3 734 741,66 €	85%
66 - Charges financières	17 500,00 €	17 316,98 €	99%
67 - Charges spécifiques	3 500,00 €	3 049,92 €	87%
Total opérations réelles	10 615 800,00 €	9 173 390,23 €	86%
023 - Virement à la section d'investissement	605 891,00 €	0,00 €	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000,00 €	139 489,77 €	100%
Total opérations d'ordre	745 891,00 €	139 489,77 €	19%
Total général	11 361 691,00 €	9 312 880,00 €	82%

Les crédits au chapitre « charge à caractère général » 011 ont été utilisés à 81%, notamment pour les contrats SSIEG des accueils de loisirs (1 274 K€), la lutte contre les frelons asiatiques (12 K€), l'entretien de la voirie intercommunale (190 K€), les conventions de service commun avec les communes (95 K€), les contrats de maintenance (50 K€), animations culturelles (66 k€), les cotisations aux assurances (52 k€).

Le chapitre des « charges de personnel » 012 est inférieur aux prévisions car tous les recrutements n'ont pas pu être effectués avec la temporalité souhaitée.

Les crédits au chapitre « atténuations de produits » 014 ont été utilisés dans leur quasi-intégralité puisqu'ils correspondent à des montants déterminés et fixes sur l'exercice. L'attribution de compensation est de 1 294 K€, et la dotation de solidarité de 588 K€.

Le FNGIR quant à lui est de 525 K€ et le fonds national de péréquation intercommunale (FNPIC) est de 171 K€ contre 153 K€ en 2024.

Les crédits au chapitre « autres charges de gestion courante » 65 ont été consommés à 85%. Ce chapitre comporte les cotisations aux organisations syndicales telles que le SEMOCTOM (2.6 M€), le PETR (77 K€), le SYSDAU (22 K€), Gironde Numérique (28 K€), les syndicats GEMAPI (167 K€). Les associations gérant les crèches (342 K€) et réalisant des activités auprès de la jeunesse (83 K€) sont également dans ce chapitre. Enfin 35 K€ sont accordés à l'Office de Tourisme de l'Entre deux Mers dans le cadre du contrat 2024-2026.

La subvention accordée au CIAS (220 K€) permet la réalisation des actions du service comme celui du portage de repas, du Transport à la Demande ou encore l'adhésion à la maison de la justice et du droit par exemple.

Le chapitre « charges financières » 66 prend en compte les intérêts des emprunts inscrits au budget général ainsi que les ICNE (intérêts courus non échus). Il est à nouveau en diminution cette année encore, en raison de remboursements d'emprunts arrivés à terme et de la non réalisation de de l'emprunt prévu au budget.

Dans un second temps Bertrand Gautier fait un point que les recettes de fonctionnement.

Recettes de Fonctionnement	total prévu 2025	total réalisé 2025	%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	155 000,00 €	155 000,00 €	100%
013 - Atténuations de charges	6 000,00 €	52 482,19 €	875%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	16 935,56 €	
73 - Impôts et taxes	4 400 191,00 €	4 385 312,00 €	100%
731 - Fiscalité locale	5 380 000,00 €	5 622 398,80 €	105%
74 - Dotations et participations	1 420 000,00 €	1 658 248,30 €	117%
75 - Autres produits de gestion courante	500,00 €	974,11 €	195%
77 - Produits spécifiques	0,00 €	140,00 €	
Total général	11 361 691,00 €	11 891 490,96 €	105%

L'**excédent reporté au chapitre 002** correspond à l'affectation du résultat 2024.

Les atténuations de charges au chapitre 013 correspondent à la participation des agents aux frais de tickets restaurant (10 K€) et le remboursement des indemnités journalières (42 K€).

Le produit des impôts et taxes au chapitre 73 est légèrement inférieur par rapport aux prévisions au BP. Les montants de la fraction de TVA reversé pour compenser la TH et la CVAE ont été légèrement inférieurs aux prévisions de - 15 K€ Ces montants sont difficilement évaluables.

La taxe GEMAPI, instaurée en 2023, a permis de collecter 167 K€ en 2025.

Les effets de la réforme de la taxe d'habitation se font sentir depuis 2021 avec une chute de la fiscalité ménage et la suppression de la CVAE en 2023 pour les entreprises au profit d'une compensation de l'état :

Années	Fiscalité entreprises	Fiscalité ménages	Compensation	FNGIR	Total fiscalité
2020	3 237 990 €	2 629 234 €	153 519 €	-524 966 €	5 495 777 €
2021	3 138 256 €	282 497 €	2 824 678 €	-524 966 €	5 720 465 €
2022	3 206 708 €	296 423 €	2 979 342 €	-524 965 €	5 957 508 €
2023	2 042 929 €	347 384 €	4 920 511 €	-524 964 €	6 785 860 €
2024	2 217 381 €	365 550 €	5 066 476 €	-524 966 €	7 124 441 €
2025	2 335 320 €	344 368 €	5 204 926 €	-524 966 €	7 359 648 €

Au chapitre 74 dotations, subventions et participations, le montant des dotations de l'Etat (> 700 K€) est stable par rapport à 2025 (+12 k). Ces montants sont difficilement évaluables.

Années	Dotation d'intercommunalité	Dotation de Compensation	FNPIC	Total dotations	Evolution
2020	214 251 €	516 782 €	- 177 500 €	555 553 €	
2021	243 551 €	506 604 €	- 181 709 €	570 467 €	14 914 €
2022	276 858 €	495 491 €	- 171 524 €	602 847 €	32 380 €
2023	311 416 €	492 614 €	- 167 029 €	639 024 €	36 177 €
2024	381 149 €	484 462 €	- 153 340 €	714 295 €	75 271 €
2025	429 055 €	466 870 €	- 171 504 €	726 446 €	12 151 €

La CAF a par ailleurs régularisé les versements de prestations de 2024 et participé aux nombreuses actions menées dans le cadre de la convention CTG (+50 k€).

Au chapitre 75 les autres produits de gestion courante, 674 € correspond au loyer ORANGE pour le local NRA et 300 € au remboursement d'un prestataire téléphonique suite à un dysfonctionnement.

Au chapitre 77 les produits exceptionnels, les 140 € correspondent à un dégrèvement de la Taxe Foncière.

Ensuite Bertrand Gautier fait une présentation de la section d'investissement.

Cette section fait ressortir **un excédent de clôture de 378 128.28 €** auquel s'ajoute **l'excédent N-1 de 4 087 417.13 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **4 465 545.41 €**.

	Total prévu 2025	Réalisé 2025
Dépenses d'investissement par opération	11 130 657,30 €	1 880 318,31 €
101 - EQUIPEMENT DU SIEGE	1 044 898,11 €	690 411,70 €
102 - ZONES D'ACTIVITES	100 000,00 €	0,00 €
103 - BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES	280 418,37 €	42 002,59 €
104 - MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE	98 558,21 €	51 251,31 €
105 - VOIRIES COMMUNAUTAIRES	331 670,00 €	169 985,24 €
106 - CHEMINS / ENVIRONNEMENT	166 442,85 €	147 273,79 €
107 - DOMAINE DE LA FRAYSE	324 480,00 €	48 412,00 €
108 - MOBILITES ACTIVES	2 164 189,76 €	219 310,62 €
109 - POLE EDUCATIF SEGUINIE (AP/CP)	6 600 000,00 €	511 671,06 €
110 - EQUIPEMENTS MUTUALISABLES	20 000,00 €	0,00 €
Dépenses d'investissement hors opération	123 000,00 €	112 409,53 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	113 000,00 €	112 409,53 €
204 - Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	11 253 657,30 €	1 992 727,84 €

	Total prévu 2025	Réalisé 2025
Recettes d'investissement par opération	380 332,03 €	463 071,80 €
101 - EQUIPEMENT DU SIEGE	0,00 €	5 180,80 €
104 - MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE	7 938,43 €	17 927,42 €
106 - CHEMINS / ENVIRONNEMENT	102 000,00 €	76 485,00 €
108 - MOBILITES ACTIVES	270 393,60 €	216 314,88 €
109 - POLE EDUCATIF SEGUINIE (AP/CP)	0,00 €	147 163,70 €
Recettes d'investissement hors opération	10 873 325,27 €	8 110 108,67 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 465 545,41 €	4 465 545,41 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	605 891,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000,00 €	139 489,77 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 361 888,86 €	3 505 073,49 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 300 000,00 €	0,00 €
Total des recettes d'investissement	11 253 657,30 €	8 573 180,47 €

Les Dépenses d'Investissement par opération

A l'opération « équipement du siège », les travaux d'extension du siège ont été finalisés. Ceux du réaménagement sont en cours et sont portés en restes à réaliser sur 2026.

A l'opération « zone d'activités », aucune dépense n'a été réalisée en 2025.

A l'opération « bâtiments » :

Les travaux d'étanchéification du Relais des Coteaux à Bonnetan ont été achevés (4.8 k€) et des films occultants ont été posés (2 k€).

A la crèche Les Bons Enfants de Fargues Saint Hilaire, des travaux de peinture ont été effectués (6 k€), des portes coulissantes ont été installées (8.7 k€), une clôture et un portillon ont également été implantés (4 k€).

A la crèche les Colibris de Salleboeuf, des portes coulissantes ont été installées (12.5 k€) et des films occultants posés (2.4k€)

A l'opération « matériels d'équipement » correspondent à l'achat de matériel pour l'aménagement du LAEP (14.5 k€), du matériel pour l'équipement des ALSH maternels et primaire de Pompignac 10 k€, la

mise en conformité des logiciels du réseau des bibliothèques avec l'intégration de Pompignac (11 k€), l'achat de barrières de sécurité (2.3 k€) et d'un cinémomètre laser pour effectuer le contrôle de vitesse des véhicules (9.3 k€).

A l'opération « voiries communautaires » il s'agit essentiellement de la maîtrise d'œuvre voirie et les travaux pour la reconstruction de l'ouvrage d'art à Salleboeuf.

A l'opération « chemins / environnement » correspondent la maîtrise d'œuvre, la fin des travaux de franchissement de cours d'eau des chemins de randonnées ainsi que l'ouverture de plusieurs boucles sur le territoire.

A l'opération « Domaine de la Frayse », correspondent à des études de programmation de la réhabilitation du site (24 k€) et de la remise en état de la zone humide (24 k€).

A l'opération « Mobilités Actives », il s'agit des travaux de mise en œuvre du schéma vélo et des fonds de concours accordés aux communes (147 k€).

A l'opération « Pôle Educatif de la Séguinie » AP/CP, il s'agit de la maîtrise d'œuvre et des études liées au projet

Les Dépenses d'Investissement hors opération

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts (83 k€) et à la participation annuelle au Très Haut Débit avec Gironde Numérique (29.5 k€) (année 7/18).

Les Recettes d'Investissement par opération

A l'opération 101 « Equipement du siège », FUB SERVICES a accordé une subvention de 5.1 k€ dans le cadre de l'achat de l'abri vélo du siège.

A l'opération 104 « Matériel d'équipement communautaire », CARRIGNAN DE BORDEAUX participe à hauteur de 1.4 k€ pour l'équipement ALSH APS, tout comme la CAF à hauteur de 6.5 k€. La CAF a accordé 10 k€ pour l'aménagement du LAEP.

A l'opération 106 « Chemins / Environnement », le Conseil Départemental de la Gironde a aidé la collectivité à hauteur de 76.5 k€ pour le PDIPR.

A l'opération 108 « Mobilités actives », l'Etat a versé dans le cadre de la DSIL 216 k€ pour la mise en œuvre du schéma vélo.

A l'opération 109 « Pôle Educatif de la Séguinie », il s'agit de la participation de la mairie de TRESSES aux dépenses réalisées en 2024, selon la clé de répartition définie.

Les Recettes d'Investissement hors opération

Le chapitre 001 « Solde d'exécution N-1 » correspondant à l'affectation du résultat excédentaire de 2024.

Le chapitre 040 (139 K€) comptabilise les opérations d'amortissement, le même montant se trouve en section de fonctionnement côté dépenses (chapitre 042).

Le chapitre 10 comporte :

- **L'article 10222 (343 K€)** qui correspond au reversement par l'Etat du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. La collectivité perçoit 16.40% du montant de ses dépenses en investissement et sous certaines conditions.
- **L'article 10226 (2.2 k€)** qui correspond au reversement par les communes d'une part de la TAM perçue en N-1
- **L'article 1068 (3 159 k€)** qui correspond à l'excédent de fonctionnement repris au moment de l'affectation de résultat

Un emprunt de 2 300 K€ avait été inscrit pour équilibrer le budget primitif 2025 mais n'a pas été souscrit.

Bertrand Gautier indique que la section d'investissement se résume ainsi :

Récapitulatif	Total prévu 2025	Réalisé 2025
Total dépenses d'investissement	11 253 657,30 €	1 992 727,84 €
Total recettes d'investissement	11 253 657,30 €	8 573 180,47 €

Les Restes à Réaliser (RAR)

Certaines dépenses ou recettes engagées sur 2025 et certaines n'ont pas pu être réalisées ou facturées sur l'exercice. Elles sont donc en Reste à Réaliser et comptabilisées sur l'exercice suivant, ici 2026 (sur le Budget Supplémentaire).

Les RAR s'élèvent à 1 035 050.86 € en dépenses et 79 593.72 € en recettes comme suit :

Opération 101 =

- En dépenses : 160 201.75 € (Maîtrise d'œuvre sur le projet d'extension et réaménagement du siège)

Opération 105 =

- En dépenses : 27 030 € (d'œuvre et travaux réhabilitation des ouvrages d'art)

Opération 106 =

- En dépenses : 1 290 € (signalétique + maîtrise d'œuvre)
- En recettes : 25 515 € de subvention du Conseil Départemental pour le solde du PDIPR et le solde la construction des ouvrages d'art.

Opération 108 =

- En dépenses : 846 529.11 € (marché schéma vélo – aménagement de la ZA Tresses + fonds de concours Pompignac)
- En recettes : 54 078.72 € de subvention de l'Etat dans le cadre du solde de la DSIL.

Bertrand Gautier indique que le CFU de la Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		155 000,00 €		4 465 545,41 €	0,00 €	4 620 545,41 €
Opération exercices	9 312 880,00 €	11 736 490,96 €	1 992 727,84 €	4 107 635,06 €	11 305 607,84 €	15 844 126,02 €
Total	9 312 880,00 €	11 891 490,96 €	1 992 727,84 €	8 573 180,47 €	11 305 607,84 €	20 464 671,43 €
Résultat de clôture		2 678 610,96 €		6 580 452,63 €	0,00 €	9 159 063,59 €
Solde exercice 2025		2 423 610,96 €		2 114 907,22 €		4 538 518,18 €
RAR Recettes	79 593,72 €					
RAR Dépenses	1 035 050,86 €					
SOLDERAR	-955 457,14 €					

Bertrand Gautier invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération (en l'absence de Christian Soubie, Président).

10 Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget général

Le Président réintègre la séance et invite Bertrand Gautier, rapporteur à présenter le projet de délibération.

Bertrand Gautier présente les résultats définitifs 2025 qui font ressortir un excédent de fonctionnement de **2 423 610.96 €** auquel s'ajoute l'excédent de n-1 de **155 000 €**. Le résultat cumulé de cette section donne un résultat de clôture excédentaire de **2 578 610.96 €**.

La section investissement présente un excédent de **2 114 907.22 €** auquel s'ajoute l'excédent n-1 de **4 465 545.41 €**, ce qui donne un résultat de clôture excédentaire de **6 580 452.63 €**. Les restes à réaliser présentent un **besoin** de financement de **955 457.14 €**.

Bertrand Gautier propose d'affecter l'excédent de fonctionnement **2025** à la section investissement en recette (au compte 1068) à hauteur de **2 078 610.96 €** et **500 000 €** au chapitre R002 en fonctionnement.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.

11 Délibération portant vote du taux des impôts 2026 (Taxe additionnelle sur le foncier bâti, Taxe additionnelle sur le foncier non bâti, Taxe d'habitation additionnelle, Contribution foncière des entreprises)

Le Président présente le projet de délibération.

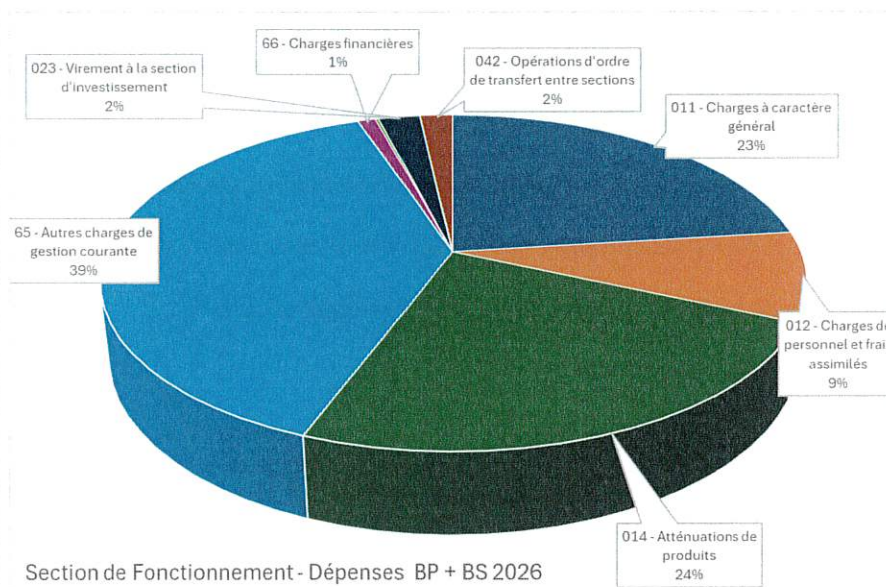
Le Président propose de maintenir à nouveau les taux de fiscalité

- De maintenir le taux de CFE à **25.76 %**.
- De maintenir le taux de Taxe sur le Foncier bâti : **0.800 %**

	<ul style="list-style-type: none"> - De maintenir le taux de Taxe sur le foncier non bâti : 2.46 % - De maintenir le taux de Taxe d'habitation additionnelle : 8.10% <p>Il rappelle que cette stabilité est ancienne puisque les taux sont les mêmes depuis une décennie. Cette stabilité conjuguée au développement des services et des équipements est la preuve de la saine gestion de la Communauté de communes. Le Président note aussi que le taux sur le foncier bâti est inférieur de 57% à la moyenne régionale.</p> <p>Le Président met également en avant les évolutions de la structuration des recettes de la Communauté de communes : une diminution très forte du produit de la fiscalité des ménages mais également des entreprises et une augmentation très sensible des compensations de l'Etat. Cela remet en cause l'autonomie fiscale des EPCI. De plus, les compensations étant basées sur le produit national de TVA, celles-ci sont très fluctuantes et rendent les prévisions budgétaires très aléatoires.</p> <p>Le Président indique que les taux de la TEOM seront votés ultérieurement lorsque les services de l'Etat auront notifié les bases de fiscalité de la TEOM et au plus tard le 30 avril.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.</p>
12	<p>Délibération portant produit de la taxe GEMAPI pour 2026</p> <p>Le Président invite Patrick Bonnier, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Patrick Bonnier souligne l'importance de la compétence GEMAPI. Il rappelle que l'Etat n'a pas transféré de ressources au moment du transfert de la compétence mais seulement un droit à prélever un nouvel impôt. Sur le territoire, le produit attendu est calé sur le montant des participations demandées par les 3 syndicats compétents.</p> <p>Pour 2026, le montant attendu de la taxe GEMAPI est de 169 028 €.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.</p>
13	<p>Délibération portant vote du budget supplémentaire 2026 du budget général</p> <p>Le Président présente le projet de délibération.</p> <p>Le Président indique que le budget Supplémentaire s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre pour un montant de 3 760 526.07 € : 500 000 € à la section de fonctionnement et 3 260 526.07 € à la section d'investissement dont 1 035 050.86 € de Restes à Réaliser (RAR) en dépenses et 79 593.72 € de RAR en recettes.</p> <p>Il ne comporte que peu d'écritures. Voici les principaux réajustements :</p> <p>I) <u>La section de Fonctionnement</u></p> <p>Cette section est votée par chapitre comme pour le budget primitif.</p> <p>a- Les Dépenses de Fonctionnement</p>

Fonctionnement	Total_BP_2026	Total_BS_2026	Total_prévu_2026
011 - Charges à caractère général	2 443 500,00 €	100 000,00 €	2 543 500,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	946 000,00 €	0,00 €	946 000,00 €
014 - Atténuations de produits	2 662 500,00 €	0,00 €	2 662 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 176 300,00 €	115 000,00 €	4 291 300,00 €
66 - Charges financières	16 500,00 €	90 000,00 €	106 500,00 €
67 - Charges spécifiques	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Total opérations réelles	10 244 800,00 €	325 000,00 €	10 569 800,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	116 964,00 €	135 000,00 €	251 964,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00 €	40 000,00 €	200 000,00 €
Total opérations d'ordre	276 964,00 €	175 000,00 €	451 964,00 €
Total général	10 521 764,00 €	500 000,00 €	11 021 764,00 €

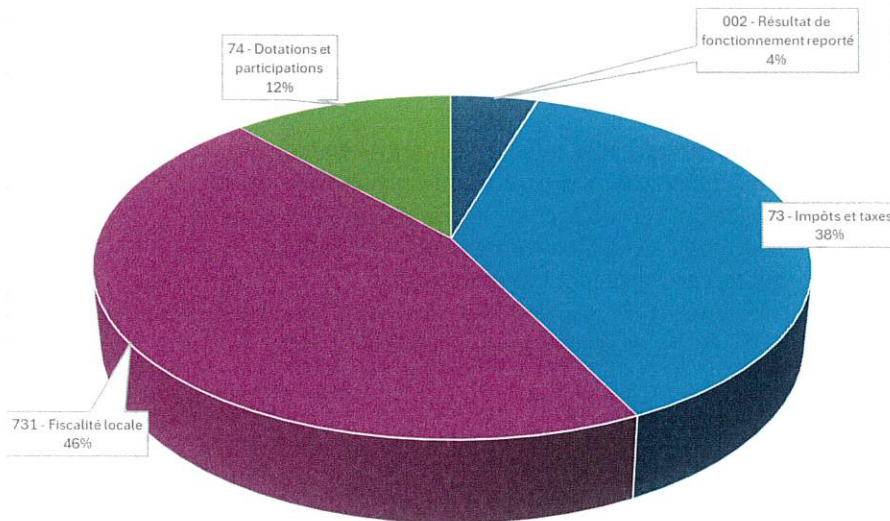
- Au chapitre 011 – Charges à caractère général : + 100 k€
Prévoir la hausse des participations pour les SSIEG et les cotisations d'assurance
 - Au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : +115 k€
Prévoir augmentation des participations des associations et syndicats
 - Au chapitre 66 – Charges Financières : + 90 k€
Prévoir le remboursement des intérêts du nouvel emprunt
 - Au chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : + 135 k€
 - Au chapitre 042 Opérations d'ordre : + 40 k€
- Pour permettre les amortissements prorata temporis de l'exercice



b – Les Recettes de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	Total_BP_2026	Total_BS_2026	Total_prévu_2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
013 - Atténuations de charges	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73 - Impôts et taxes	4 200 000,00 €	0,00 €	4 200 000,00 €
731 - Fiscalité locale	5 030 264,00 €	0,00 €	5 030 264,00 €
74 - Dotations et participations	1 285 000,00 €	0,00 €	1 285 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Total général	10 521 764,00 €	500 000,00 €	11 021 764,00 €

- Affectation du résultat R002 : 500 000 €



Section de Fonctionnement - Recettes BP + BS 2026

II) Section d'Investissement

Cette section est votée par opération et hors opération comme pour le budget primitif.

Le budget intègre le résultat de l'exercice de la section d'investissement + 6 580 452.63 € (R001) et 2 078 610.96 € (1068) de l'excédent de la section de fonctionnement.

Ce budget supplémentaire en investissement transcrit également « les restes à réaliser » tant en dépenses qu'en recettes. Les restes à réaliser de l'exercice 2025 s'élèvent pour les dépenses 1 035 050.86 € et pour les recettes à 79 593.72 €.

L'emprunt d'équilibre fait l'objet d'une réduction de - 7 299 288.74 €.

	Total_BP_2026	RAR	Total_NP_2026	Total_BS_2026	Total_prévu_2026
Dépenses d'Investissement par opération	11 319 610,24 €	1 035 050,86 €	1 775 475,21 €	2 810 526,07 €	14 130 136,31 €
101 - EQUIPEMENT DU SIEGE	300 000,00 €	160 201,75 €	100 000,00 €	260 201,75 €	560 201,75 €
102 - ZONES D'ACTIVITES	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
103 - BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €
104 - MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
105 - VOIRIES COMMUNAUTAIRES	200 000,00 €	27 030,00 €	100 000,00 €	127 030,00 €	327 030,00 €
106 - CHEMINS / ENVIRONNEMENT	100 000,00 €	1 290,00 €	100 000,00 €	101 290,00 €	201 290,00 €
107 - DOMAINE DE LA FRAYSE	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
108 - MOBILITES ACTIVES	1 000 000,00 €	846 529,11 €	1 125 475,21 €	1 972 004,32 €	2 972 004,32 €
109 - POLE EDUCATIF SEGUINIE (AP/CP)	8 849 610,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 849 610,24 €
110 - EQUIPEMENTS MUTUALISABLES	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
111 - REHABILITATION DES OUVRAGES D'ART (AP/CP)	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
112 - AIDE A L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES OCEUR ENTRE 2 MERS ACP	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Dépenses d'Investissement hors opération	115 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	565 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	115 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	315 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Total des dépenses d'Investissement	11 434 610,24 €	1 035 050,86 €	2 225 475,21 €	3 260 526,07 €	14 695 136,31 €

	Total_BP_2026	RAR	Total_NP_2026	Total_BS_2026	Total_prévu_2026
Recettes d'Investissement par opération	656 157,50 €	79 593,72 €	1 446 157,50 €	1 525 751,22 €	2 181 908,72 €
106 - CHEMINS / ENVIRONNEMENT	0,00 €	25 515,00 €	0,00 €	25 515,00 €	25 515,00 €
108 - MOBILITES ACTIVES	0,00 €	54 078,72 €	0,00 €	54 078,72 €	54 078,72 €
109 - POLE EDUCATIF SEGUINIE (AP/CP)	656 157,50 €	0,00 €	1 446 157,50 €	1 446 157,50 €	2 102 315,00 €
Recettes d'investissement hors opération	10 778 452,74 €	0,00 €	1 734 774,85 €	1 734 774,85 €	12 513 227,59 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	6 580 452,63 €	6 580 452,63 €	6 580 452,63 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	116 964,00 €	0,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €	251 964,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	200 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	202 200,00 €	0,00 €	2 078 610,96 €	2 078 610,96 €	2 280 810,96 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 299 288,74 €	0,00 €	-7 299 288,74 €	-7 299 288,74 €	3 000 000,00 €
Total des recettes d'investissement	11 434 610,24 €	79 593,72 €	3 180 932,35 €	3 260 526,07 €	14 695 136,31 €

a- Les Dépenses d'Investissement par opération

- Opération 101 « Siège » : + 100 k€

Équipement des nouveaux espaces et travaux d'étanchéification de l'espace co-working

- Opération 103 « Bâtiments communautaires » : + 200 k€

Travaux de mises aux normes des crèches

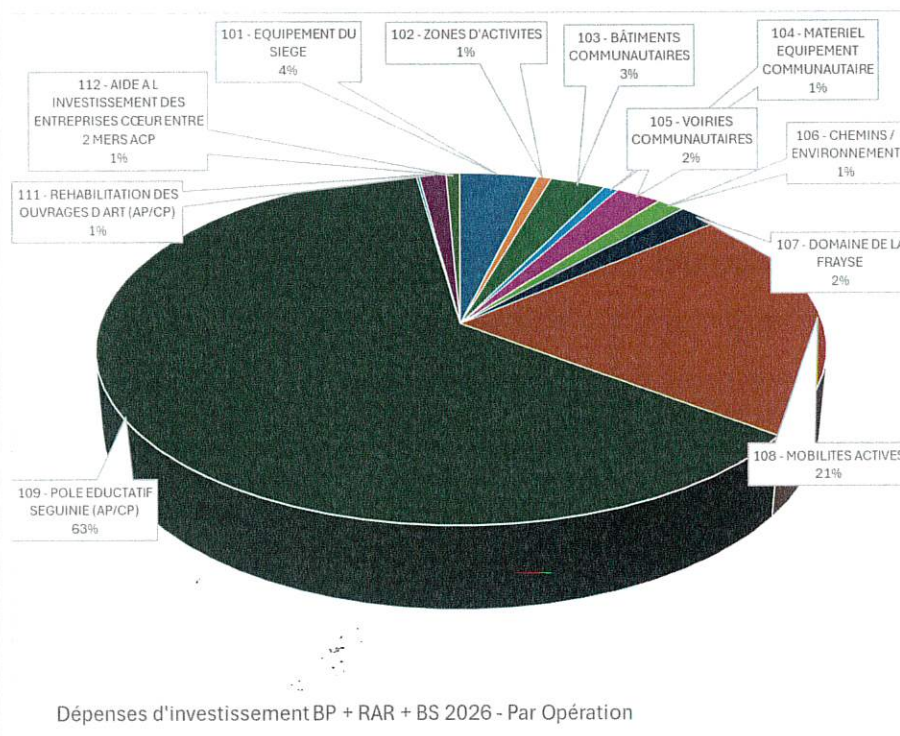
- Opération 104 « Equipement » : + 50 k€

Prévision pour équipements des services petite enfance, enfance jeunesse (crèches, ALSH, LAEP)

- Opération 105 « Voiries communautaires » : + 100 k€
- Opération 106 « Chemins / Environnement » : + 100 k€
- Opération 108 « Mobilités actives » : + 1 125 k€

Poursuite du schéma vélo et fonds de concours aux communes

- Opération 112 « Aide à l'investissement des entreprises Cœur entre 2 Mers ACP » : **Nouvelle opération** : +100 k€



b - Les Dépenses d'Investissement Hors opération

- Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées : + 200 k€

Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital du nouvel emprunt

- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 200 k€

Prévoir les crédits nécessaires pour les écritures de régularisation quant aux avances sur marché réalisées pour les travaux du Pôle Educatif de la Séguinie. Ce même montant est également au chapitre 041, côté recettes d'investissement.

- Chapitre 204 – Subventions d'équipement : + 50 k€

Prévoir les crédits nécessaires relatifs à l'installation de bornes IRVE par le SDEEG sur le territoire.

c - Les Recettes d'Investissement Par opération

- Opération 109 « Pôle Educatif de la Séguinie » : + 1 446 k€

Inscription des subventions notifiées (CAF : 620 k€ ; DETR 2025 : 350 K€ ; DSIL 2026 : 476 K€)

d - Les Recettes d'Investissement Hors opération

L'excédent de fonctionnement au 1068 s'élève à 2 078 610.96 € et le solde d'exécution excédentaire de 6 580 452.63 € permettent de réduire de 7 299 M d'€ le montant de l'emprunt d'équilibre prévu au BP 2026.

Les autres écritures sont les suivantes :

- Virement de la section de fonctionnement de 135 000 €
- 40 000 € le chapitre 040, opérations d'ordre de transfert entre sections

- 200 000 € au chapitre 041, opérations patrimoniales (régularisations des avances versées)

Récapitulatif Investissement	Total_BP_2026	RAR	Total_NP_2026	Total_BS_2026	Total_prévu_2026
Total dépenses d'investissement	11 434 610,24 €	1 035 050,86 €	2 225 475,21 €	3 260 526,07 €	14 695 136,31 €
Total recettes d'investissement	11 434 610,24 €	79 593,72 €	3 180 932,35 €	3 260 526,07 €	14 695 136,31 €

Fonctionnement et Investissement	Dépenses	Recettes
BP 2026	21 956 374,24 €	21 956 374,24 €
RAR 2025 + BS 2026	3 760 526,07 €	3 760 526,07 €
Total Prévu 2026	25 716 900,31 €	25 716 900,31 €

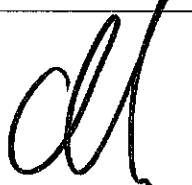
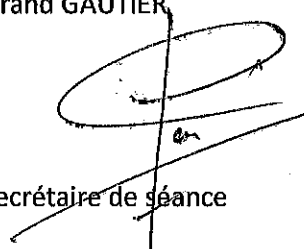
Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.

14 **Délibération portant relevé des décisions du Président de décembre 2025 à février 2026**

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire. Le conseil en prend acte.

La séance est levée à 20h15.

<p>Christian SOUBIE</p>  <p>Président de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais »</p>	<p>Bertrand GAUTIER</p>  <p>Le secrétaire de séance</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le



ID : 033-243301355-20260403-2026_113-DE